



MAIRIE DE MONTESQUIEU – VOLVESTRE

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire de la Commune de Montesquieu-Volvestre,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
Madame Nelly DOUARRE-NAVARRO	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	... / ... / ...



MAIRIE DE MONTESQUIEU – VOLVESTRE

Article 2

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 1 % de femmes (dont 1% promouvables) et 0 % de femmes (dont 0 % promouvables).

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montesquieu-Volvestre, le 25 mars 2024

Monsieur le Maire
BIENVENU Frédéric - Maire



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>